



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08\_1563

Attribution d'une subvention à l'association  
"Des ricochets sur les pavés"

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P

Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P (1)	M. Chicot (2)	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P (3)	M. Daudet (4)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénétteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

**Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

## Exposé des motifs

### 1. Présentation de Ricochets sur les pavés

L'association Des ricochets sur les pavés conçoit et coordonne des manifestations culturelles pour le grand public en invitant des équipes artistiques pluridisciplinaires à imaginer des œuvres pour un site, un patrimoine, un paysage. Les équipes viennent ainsi concevoir des propositions souvent uniques afin de participer à la fabrique urbaine.

### 2. Bièvre – Imaginaires / projet MIRAGES Arcueil 2019

La Bièvre et sa vallée constitue un terrain d'aventure privilégié sur lequel Des ricochets sur les pavés intervient depuis plusieurs années. Ainsi a été initiée une saison de spectacles et d'interventions artistiques baptisée Bièvre-Imaginaires. Dans le cadre de la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly par le Département du Val de Marne, dont une partie devant la Maison de l'Environnement de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, Des ricochets sur les pavés a invité le collectif « Ne Rougissez pas ! » à imaginer une création sur mesure avant le premier coup de pioche des travaux de réouverture.

Plusieurs semaines de résidences le long des 600m linéaires de réouverture de la Bièvre, des ateliers créatifs in situ avec les habitants, des performances, des installations plastiques ainsi qu'un ouvrage ponctuent ce projet au pied de la Maison de l'Environnement et au Parc des Coteaux.

Des passerelles s'établissent naturellement entre ce projet et les animations de la Maison de l'Environnement. Ainsi, des ateliers du projet MIRAGES ont été accueillis dans ses locaux et même intégrés à la programmation de la Fête de la Nature organisée par la Maison de l'Environnement.

### 3. Enjeux

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sensibilise les habitants à la nature en ville grâce aux animations proposées par la Maison de l'Environnement. Le projet proposé par Des ricochets sur les pavés correspond à cette démarche dans la mesure où il sollicite les habitants sur leur environnement naturel puis urbain puis renaturé, sur ses usages, sur la pollution et la renaissance d'une rivière, sur les enjeux de l'eau en ville, avec tous les aspects de fraîcheur et de qualité de vie qu'une telle réouverture comporte. Ces animations participent également à une meilleure acceptation par les habitants de la phase travaux du projet qui va durer deux ans et qui va impacter fortement les habitants, dans leur représentation du paysage (abattage d'une rangée de peupliers vieux d'une soixantaine d'années) et dans leur quotidien (passage de la rue de la Division du Général Leclerc en sens unique).

### 4. Subventions

Pour financer le projet MIRAGES, Des ricochets sur les pavés sollicite l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à hauteur de 5 000 € au titre de soutien à l'implication citoyenne sur des thématiques de nature en ville.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** les statuts de l'association Des ricochets sur les pavés ;

**Vu** la présentation du projet "MIRAGES" annexé à la présente délibération ;

**Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que la démarche de l'association Des ricochets sur les pavés » participe à la sensibilisation des habitants sur la nature en ville, en particulier de l'eau dans la ville ;

**Considérant** que cette démarche renforce l'action envers le public de la Maison de la Maison de l'Environnement située face au projet de renaissance de la Bièvre à Arcueil et à Gentilly ;

**Entendu** le rapport de Mme Hélène De Comarmond ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

**Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve la convention de partenariat avec l'association Des ricochets sur les pavés, relative à l'organisation du projet artistique Mirages dédié à la réouverture de la Bièvre à Arcueil et à Gentilly.
2. Autorise le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Attribue une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association Des ricochets sur les pavés.
4. Précise que la dépense sera inscrite au titre du budget principal.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 82**



A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*



RICOCHETS  
DES  
LES PAVÉS SUR

Bièvre

imaginaires

#4

# MIRAGES

Arcueil  
2019

Dans le cadre de la saison Bièvre\*ImaginaireS#4

# NOTE D'INTENTION

*Des ricochets sur les pavés* a invité le collectif *Ne rougissez pas* à concevoir un événement qui se décline en cinq mois pour « faire parler » de la future réouverture de la Bièvre à Arcueil en amont du premier coup de pioche (prévu en juin 2019).

Cette opération vise d'une part à inviter les habitants à se rendre sur le site afin d'être sensibilisés par les futurs aménagements. D'autre part il s'agit d'inventer des actions artistiques qui viendront **dialoguer avec les futurs espaces de la réouverture**.

Les interventions pourront prendre différentes formes tels que des installations, des ateliers, des performances.

En amont et pendant la réouverture, l'ambition est de **marquer une présence artistique forte pour rendre visible l'invisible**.

Au-delà d'un travail de sensibilisation, il s'agit de mettre ce site « **au premier plan de la ville** » à travers des installations plastiques, des expositions et interventions artistiques qui viendront révéler à la fois l'histoire de cette rivière, ses paysages actuels et ses potentialités futures.

Au-delà des enjeux techniques et financiers liés à la réouverture d'une rivière en milieu urbain dense, nous chercherons à comprendre comment la Bièvre fait partie du patrimoine. Quelle place ce cours d'eau peut reconquérir ? Quelles nouvelles zones sensibles et organiques cela va-t-il révéler ?

Il s'agit donc de marquer ce territoire par un imaginaire singulier mis en exergue par les outils et savoir-faire bien spécifiques de *Ne Rougissez Pas* !.



# DES RICOCHETS SUR LES PAVES



La démarche de Ne Rougissez Pas

Agence culturelle indépendante, *des ricochets sur les pavés* invite des équipes artistiques à inventer des oeuvres spécifiques et contextuelles pour les paysages (humains, patrimoniaux, historiques) de la Bièvre. A travers ces créations in situ, imaginées sur mesure, les artistes interviennent sur des espaces en transformation en y inscrivant leur sensibilité.

*Des ricochets sur les pavés* a notamment imaginé une saison baptisée « Bièvre\*ImaginaireS » qui se déploie à l'échelle de la vallée de la Bièvre. A travers des spectacles, des installations et des ateliers pédagogiques et artistiques, les équipes sollicitées vont déployer pendant des résidences de 4, 6 mois, voire un an, leurs outils et savoir-faire pour répondre à une commande.

Pourquoi la Bièvre : d'une part l'histoire singulière de la rivière à travers son enfouissement et d'autre part son histoire contemporaine à travers ses chantiers de réouverture constituent deux axes forts sur lesquels s'appuie notre démarche qui croise art, aménagement et patrimoine naturel.

# COLLECTIF NE ROUGISSEZ PAS

Le collectif d'artistes *Ne Rougissez Pas !* s'appuie sur une pratique sans cesse mouvante, dont l'invention part de deux principes : un mélange de savoir-faire artistiques servant une création implicative et politique.

Au moyen d'outils manuels et d'ateliers, mis à disposition dans des structures partenaires ou dans l'espace public, le collectif place le citoyen au centre de leur démarche, afin de réfléchir ensemble à notre manière de vivre dans notre environnement.

*Ne rougissez Pas !* souhaite expérimenter et créer avec les autres, au sein du collectif comme au coeur de la ville, pour définir comment placer le rêve commun dans une réalité individuelle.

## VISIBLE/INVISIBLE

Le projet artistique du collectif *Ne Rougissez pas* jouera sur la dimension VISIBLE/INVISIBLE de la Bièvre.

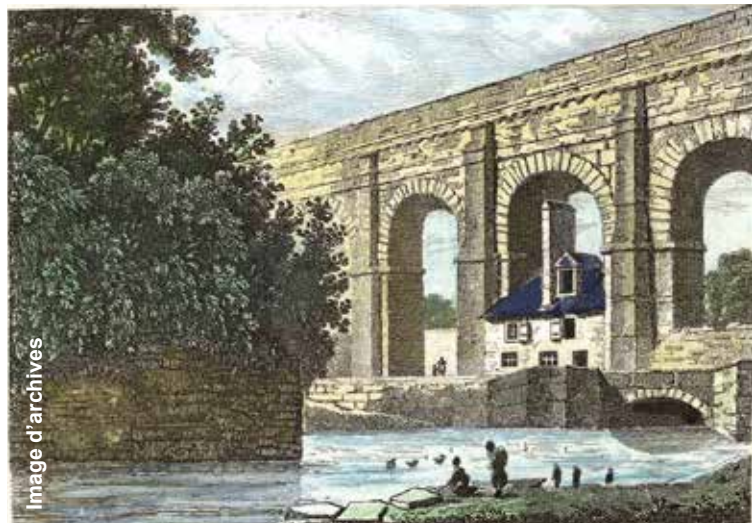
Différents temps de création seront imaginés dont chacun aura un langage graphique, un thème et des actions particulières. Ces temps de création seront associés à des thèmes, des visuels et des représentations spécifiques.

Afin de valoriser l'histoire de la Bièvre dans cette importante mutation, le collectif va prendre appui pour son travail de création sur de nombreuses ressources existantes (archives municipales, ouvrages historiques, collectage issu des cafés citoyens de 2011).

Des moments de restitutions festifs seront envisagés pour chacune des étapes. Ils pourront prendre diverses formes tel que des temps performatifs sur site, une déambulation ou des ateliers participatifs qui pourront faire l'objet de récolte graphique ou textuelle.

L'équipe sera présente sur le terrain à plusieurs reprises pour concevoir et installer les œuvres, aller à la rencontre du public lors de moments de restitutions, d'ateliers et de temps de résidences.

Tout au long du projet, des outils de communication (flyer, communiqué de presse...) seront élaborés et des temps d'information et de dialogue seront effectués auprès des habitants, structures associatives, municipales et autres.



## QUELQUES PISTES

L'histoire de la Bièvre sera disséminée sur les abords du chemin. Des points étapes, décalés, ponctueront le trajet pour raconter les différents stades qu'a pu connaître le territoire.

L'objectif est de créer du relief à proximité du chemin : des sculptures en béton seront coulées et pourront être gravées ou moulées selon les formes pensées en amont.

Graphiquement, ces modules, d'environ un mètre cube chacun, révéleront les différentes étapes du passé géologique du territoire.

Ces modules en béton fabriqueront un décor amenant les passants à s'imaginer à la fois le passé de la Bièvre mais aussi son futur.



ENSUITE...

Ensuite, le long du chemin, un dessin linéaire traduira les « conséquences » et influences de la Bièvre.

Des lignes seront peintes directement sur le sol et représenteront à la fois le flux imaginé, caché sous la dalle et à la fois ses répercussions et son changement d'état. Ces lignes feront échos aux ondulations de la rivière et la feront apparaître comme une résurgence.

Elles pourront être agrémentées par les participants de texte (onomatopées), mots clés ou anecdotes.



*Ensemble du parcours concerné par le projet et les travaux.*

ENFIN...

Enfin, c'est l'imaginaire de la Bièvre que le collectif va mettre à l'honneur avec les habitants.

En créant de grandes linogravures et de grands pochoirs, des images viendront habiller les visuels et textes déjà présents sur le chemin du dallage. Ils pourront se répéter, s'assembler et se disséminer à plusieurs reprises le long du parcours et ainsi donner forme à cette histoire imaginée pour l'occasion.

Il est également prévu un week-end de restitution finale festif, ouvert à tous et gratuit qui marquera l'arrivée très prochaine de La Bièvre. Un livret sera réalisé et rendra compte de cette aventure artistique, dans sa globalité.

# ANCIENNES RÉALISATIONS DU COLLECTIF

**FRESQUE MURALE**  
Maison de Quartier d'Ivry-Port  
Juillet 2017  
Fresque, Peinture, Pochoirs



**PIMP TA CASBAH**  
Maison de Quartier d'Ivry-Port  
Juillet 2017  
Construction - Assemblage - Peinture



**LUDOTHÈQUE**  
Maison de Quartier du Petit-Ivry  
Du 22 février au 3 mars 2016  
Jeux - Construction - Ateliers - Peinture



**GRAINE DE SQUARE**  
Paris, Belleville  
Juillet 2016  
Signalétique - Peinture - Graphisme



Bièvre

imaginaires

#4

RICOCHETS<sup>DES</sup>  
LES PAVÉS<sup>SUR</sup>

**Des ricochets sur les pavés**

5 avenue Paul Doumer

94110 Arcueil

Judith Frydman, directrice

[contact@des-ricochets-sur-les-paves.fr](mailto:contact@des-ricochets-sur-les-paves.fr)

06 88 86 52 77



## CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE ET L'ASSOCIATION DES RICOCHETS SUR LES PAVES

### Entre les soussignés

Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,  
sis au 11 avenue Henri Farman, 94398, Orly aérogares Cedex  
représenté par son Président,  
Monsieur Michel LEPRETRE,  
Désigné sous le terme « EPT Grand-Orly Seine Bièvre »  
d'une part,

### Et

Des ricochets sur les pavés,  
association sise au 5 avenue Paul Doumer 94 110 Arcueil  
représentée par son Président,  
Monsieur Jean-David NOVEL,  
désignée sous le terme « l'association »,  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

L'association Des ricochets sur les pavés née en 2011 a pour objectif d'impulser, d'imaginer et de mettre en œuvre des manifestations artistiques autour de la reconquête de la ville. Elle articule ses actions autour de résidences artistiques et d'événements culturels contextuels, en invitant des compagnies et artistes à imaginer une œuvre sur mesure pour un lieu, un territoire, un paysage.

Le projet Mirages, conçu avec le collectif artistique « Ne rougissez pas ! » vise à sensibiliser les habitants sur les futurs aménagements de la Bièvre dans le cadre de la réouverture d'un tronçon entre Arcueil et Gentilly. Ce projet a été conçu à l'initiative et sous la responsabilité de l'association culturelle Des ricochets sur les pavés.

Ce projet s'articule en 3 phases d'ateliers publics sur site qui feront l'objet de récolte graphique ou textuelle sur le dallage symbolisant actuellement le linéaire de la Bièvre.

- La phase 1 sera dédiée à l'histoire de la Bièvre. Un dessin représentera le flux imaginé de la Bièvre qui sera agrémenté par les participants par l'ajout de textes.



- La phase 2 mettra à l'honneur l'imaginaire de la Bièvre. Des images viendront habiller les visuels et les textes réalisés sur le dallage.
- La phase 3 vise à révéler les étapes du passé géologique du territoire. Des sculptures en volume seront installées afin d'amener les passants à s'imaginer le passé de la Bièvre mais aussi son futur.

A l'issue de ces ateliers, un week-end de restitution finale festif est prévu pour marquer le début du chantier. La date retenue est fixée au samedi 6 juillet et doit permettre de concilier les contraintes des différents partenaires notamment le calendrier d'attribution du marché de travaux.

Le montant de ce projet s'élève à 49 000 €. Les financeurs actuels qui ont été sollicités sont : la Métropole du Grand Paris, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Ile-de-France, les services culturels de la Région Ile-de-France et du département du Val-de-Marne, le Syndicat Mixte pour le Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB), l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et les villes d'Arcueil et de Gentilly.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Des ricochets sur les pavés ont décidé de conclure la présente convention, qui a pour objet de définir les conditions générales et financières pour l'organisation du projet artistique dédié à la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly intitulé : « Mirages ».

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet artistique dédié à la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly intitulé : « Mirages ».

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre contribue financièrement au fonctionnement de l'Association. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

### **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS**

L'association s'engage à :

- Informer l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de l'ensemble des activités organisées au titre de la présente convention et transmettre au plus tôt un calendrier des activités afin d'identifier celles auxquelles l'EPT pourrait être présent ;
- Informer l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre des autres financements publics et privés obtenus ;
- Insérer le logo de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les supports de communication mentionnant ce projet ;
- Donner une visibilité à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre lors de l'événement de restitution, à travers, dans la mesure du possible, la présence du logo sur tous les supports disponibles, un espace pour présenter la documentation de l'EPT et une prise de parole pour son représentant proportionnée à sa contribution et à celle des autres financeurs.



L'association s'engage à faire mention de la participation de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux activités définies par la convention, et ce conformément aux indications précisées dans les documents remis par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ce dernier se réserve la possibilité de demander que soit modifiée toute publicité non conforme à ceux-ci.

L'association demeure seule responsable de la conduite de ses projets et du respect de son budget.

L'association informe sans délai l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'organisateur en informe l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 3 – PRESTATAIRES DE SERVICE**

Si l'association fait appel à des prestataires ou des tiers pour la réalisation des événements, il sera seul responsable des relations techniques et financières avec ces derniers.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

Sauf mention explicite dans la délibération d'attribution de la subvention, le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est interdit et entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

Les éventuels produits financiers générés par le placement financier de tout ou partie de la subvention devront être affectés à la réalisation des objectifs définis par la présente convention. L'association devra rendre compte des placements réalisés et de l'utilisation des produits financiers générés par la subvention conformément aux diverses obligations souscrites dans la présente convention.

Dans l'hypothèse où le projet serait abandonné, le bénéficiaire devra en informer sans délai par écrit l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

### **ARTICLE 5 – SUBVENTIONS**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre contribue financièrement à hauteur de 5 000 €. Cette dépense est inscrite au budget principal 2019 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Cette subvention n'est acquise que sous la réserve que toutes les conditions ci-dessous soient réunies :

- adoption de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire ;
- signature par les deux parties de la présente convention ;
- respect par l'association des obligations mentionnées dans la présente convention.

## **ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre verse un montant de 5 000€ (cinq mille Euros) à la signature de la convention.

Le paiement de la subvention sera effectué en un versement unique à l'association et de la convention signée des deux Parties, dans un délai maximal de six mois à compter de la décision du Conseil Communautaire.

Les versements sont effectués sur le compte ouvert au nom de l'association, dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

Banque : Crédit Mutuel  
Agence : CCM DU VAL DE BIEVRE  
Code banque : 10278  
Code Guichet : 06174  
Numéro de compte : 00020776901  
Clé RIB : 35  
Code BIC : CMCIFR2A  
IBAN : FR76 1027 8061 7400 0207 7690 135

L'ordonnateur de la dépense est le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

## **ARTICLE 7 – COMPTABILITÉ**

L'association adoptera un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et tiendra une comptabilité rigoureuse (registres, livres, pièces justificatives).

Conformément aux articles L. 612-4 et D. 612-5 du code de commerce, si l'Association a perçu dans l'année, des autorités administratives au sens de l'article 1er de la loi du 12 avril 2000 et de leurs établissements publics à caractère industriel et commercial (toutes subventions et toutes collectivités confondues) un montant égal ou supérieur à 153 000 euros, l'association nommera un commissaire aux comptes agréé, ainsi qu'un suppléant. Dans ce cas, elle transmettra dans le même délai que précédemment le rapport du commissaire aux comptes joint aux documents certifiés.

Si l'association a perçu dans l'année moins de 153 000 euros de subventions publiques, elle fera certifier conforme le bilan par son Président.

Le cas échéant, l'Association communiquera à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention, le nom et les coordonnées du responsable chargé de certifier les comptes.

### **ARTICLE 8 - JUSTIFICATIFS**

Sont considérées comme pièces justificatives :

- la délibération d'octroi de subvention adoptée par le Conseil communautaire;
- la présente convention.

### **ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et pour une durée de six mois.

### **ARTICLE 10 – RESTITUTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre peut suspendre, diminuer le montant des versements ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-respect des conditions d'exécution de la présente convention par l'association, notamment si le projet n'a pas été mené à son terme ou en cas de non réalisation.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en informe l'association par courrier recommandé avec accusé de réception le cas échéant.

### **ARTICLE 11 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 12 - RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.



**ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les litiges éventuels relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'auront pu recevoir de solution amiable seront portés devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 Rue Général de Gaulle, 77008, Melun.

Fait à....., le.....

En deux exemplaires originaux.

<p align="center"> <b>Pour l'EPT Grand-Orly Seine            Bièvre,            Le Président</b>   <b>Michel LEPRETRE</b> </p>	<p align="center"> <b>Pour l'association            Des ricochets sur les pavés            Le Président</b>   <b>Jean-David NOVEL</b> </p>